LIEU, JOUR DATE avril 2019

Monsieur Jean-François Roberge,

Ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur,

1035, rue De La Chevrotière,

16e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement sur l’enseignement à la maison**

Monsieur le Ministre,

Comme citoyen québécois/citoyenne québécoise, je m’oppose au *projet de règlement modifiant le Règlement sur l’enseignement à la maison*. Les souhaits des familles éducatrices devraient être respectés, autant que des données issues des recherches au sujet de l’enseignement en famille et les recommandations de souplesse de la Protectrice du citoyen.

Je vous demande de faire marche arrière, en n’imposant pas à ces familles le programme de formation de l’école québécoise, puisqu’il n’existe pas de consensus d’experts sur le meilleur programme possible. Si les parents font le choix, pour et avec leurs enfants, d’opter pour l’enseignement à domicile, c’est qu’ils souhaitent, pour diverses raisons, *faire autrement.* C’est un désir légitime que la société québécoise doit respecter.

Je vous demande de faire marche arrière, en n’imposant pas à ces élèves la passation des examens du ministère.

Je vous demande enfin de respecter le processus mis en place par votre ministère, sans le réformer avant même qu’il soit rodé, dans le respect des familles, des élèves, des citoyens du Québec.

J’appuie les familles qui pratiquent l’enseignement à la maison et je vous demande de faire de même.

|  |  |
| --- | --- |
| SIGNATURENOMADRESSE |  |